VILLE DE METZ

PLAN DE ZONAGE

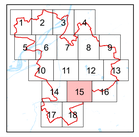

DOCUMENT GRAPHIQUE

II-1 15

ECHELLE : 1/2000°

REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR		MISES EN COMPATIBILITE	
DCM	18/12/2008	DCM	24/09/2009	AMo	21/04/2010	AP	17/05/2010
DCM	27/10/2011	DCM	26/11/2009	AMo	20/01/2011		
DCM	27/10/2011	DCM	29/04/2010	AMo	10/03/2011		
		DCM	28/10/2010	AMo	01/09/2017		
		DCM	30/06/2011	AMe	11/12/2018		
		DCM	26/04/2012	AMe	06/02/2020		
		DCM	05/07/2012	AMe	18/02/2021		
		DCM	26/09/2013	AMe	06/05/2021		
		DCM	29/09/2016	AMe	13/01/2022		
		DCM	15/12/2016				
		DCM	06/07/2017				
		DBM	05/02/2018				
		DBM	15/10/2018				
		DBM	10/02/2020				
		DBM	31/05/2021				
		DBM	21/02/2022				

Metz Métropole
Pôle Planification
11 boulevard Solidarité

Ville de Metz
Pôle Urbanisme
144 route de Thionville

AGURAM
3 rue Marconi

Echelle 1:2000

LEGENDE

Limite communale
Limite de zone
Protection des captages d'eau
Périmètres de risques
Plan de prévention des risques naturels : inondations
Site pollué SSP8 Secteur Z1
Site pollué SSP8 Secteur Z2
Site pollué SSP8 Secteur Z3
RT11 - Port de Metz
RT11b - Soufflet Agriculture
RT2 - Compagnie mosellane de stockage
RT3 - UEM Bonny
RT4 - RT5 - RT6 - UEM Chambière
RT7 - Lorca Chambière
Seuils d'effets létaux significatifs
Seuils d'effets létaux
Seuils d'effets irréversibles
Distance d'isolement
Bris de vitres

Emplacements réservés et alignement
Emplacement Réservé
Numéro de l'emplacement réservé
Alignement (servitude d'utilité publique)
Numéro de l'alignement

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions
Marge de recul minimale des immeubles
Marge de recul obligatoire des immeubles
Implantation obligatoire des immeubles à l'alignement

Prescriptions relatives au patrimoine végétal et bâti
Secteur sauvegardé
Espace boisé classé
Plantation à réaliser

Prescriptions d'aménagement
Principe de création de place
Principe de station T.C.S.P.
T.C.S.P. tracé de principe
Cheminement piétonnier, tracé de principe
Piste cyclable, tracé de principe
Principe de création ou de prolongement d'une voie
Tracé de principe d'une voie
Principe de plantation d'une voie ou d'un espace public à dominante minérale
Zone desservie par les transports en commun où s'appliquent les mesures prévues par l'article 28-1-2 de la LOTI
Grands équipements localisés : site d'implantation et emprise indicatifs
Tracé fixe d'une voie
Bande énergétique
Emprise minimale d'une voie
Dimension minimale d'une placette
Principe de masse boisée
Espace public aménagé en parc ou espace vert pouvant accueillir les équipements et les services autorisés par le règlement
Autre
Chemin piéton à conforter ou à créer
Chemin piéton existant à maintenir

NE8
NE7
2AU13
1AUG1
UIL28
UT4
1AUT
NP4
NP3
NP5
UIL19
UIL26
3-50
4-2
Chemin du Haut des Vignes
Rue Valentin Boukay
Rue Jean Duplessis
Rue Jean Moulin
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Dupuy
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Dupuy
Rue des Trois Frères Klapp
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Dupuy
Chemin de la Haute Bourne
Rue Nationale
Rue de Chambière
Rue Antoinette Roussel
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Dupuy
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Dupuy
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Dupuy